**Promesse unilatérale d'achat**

Le soussigné,

M./Mme. ......(identification de l'acquéreur éventuel),

Dénommé ci-après « le promettant »,

S'engage à acquérir au prix et dans les conditions ci-après précisés l'immeuble dont la désignation suit :

**Désignation du bien**

Le promettant s’engage à acquérir le terrain de 913m² constitué par la réunion des parcelles suivantes :

* la parcelle 022 B 1215 au Lieu-dit Crêt des Pierres – route de Charbonnières, 74570 Fillière.
* la parcelle 022 B 1835 au Lieu-dit Crêt des Pierres – route de Charbonnières, 74570 Fillière.

**Prix**

La présente offre est faite pour le prix de ...... euros, hors taxes.

Le promettant acquittera, au moment de la signature de l’acte de vente, toutes taxes, tous frais et salaires du conservateur des Hypothèques se rapportant à la vente ; et le promettant fera son affaire des émoluments du notaire et des honoraires de ses conseils.

**Entrée en jouissance**

Si l'offre est acceptée, la vente aura lieu avec entrée en jouissance par la prise de possession réelle à compter de la signature de l'acte authentique.

**Charges et conditions**

Le promettant déclare avoir visité le bien qu'il promet d'acquérir et d'en bien connaître la consistance et les caractéristiques. Il prendra la parcelle vendue dans l’état où il se trouve le jour de l’entrée en jouissance, sans aucune garantie, autre que les garanties légales. Il souffrira les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever le bien, sauf à s’en défendre et à profiter de celles actives, s’il en existe, le tout à ses risques et péril, sans aucun recours contre le vendeur, à l’exception des servitudes le cas échéant créées par ce dernier et non indiquées en annexe sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu’il n’en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

**Conditions de l'offre**

L'offre est faite pour une durée de ...... jours, à compter du ......

L'acceptation du vendeur devra être portée sur le présent acte avant la date fixée ci-dessus et un exemplaire du présent acte dûment accepté par le vendeur sera notifié au promettant, par lettre recommandée, dans les 48 heures de cette acceptation.

L'acceptation de l'offre par le bénéficiaire rendra la vente parfaite, conformément aux dispositions de l'article 1583 du Code civil, les parties étant d'accord sur la chose et sur le prix. Cet accord sera éventuellement constaté par un compromis.

À défaut d'acceptation dans le délai indiqué ci-dessus, la présente offre sera caduque.

À ......, le ......

Signature.